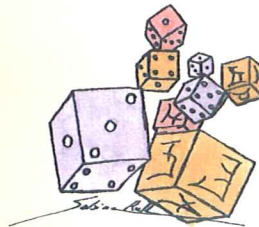
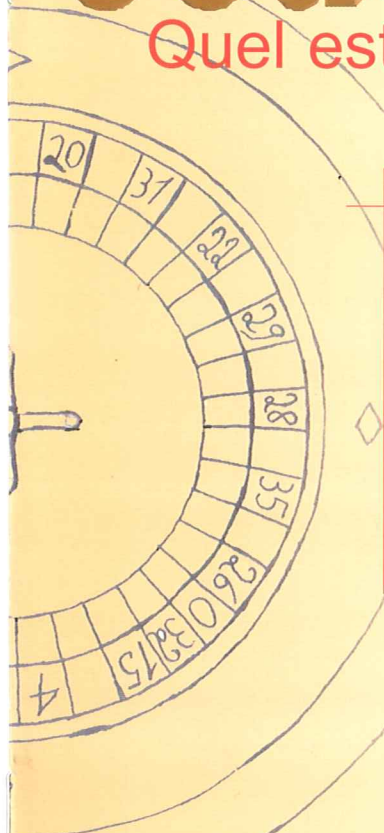


# Jouer



## Quel est votre enjeu ?



Jouer est d'abord un divertissement. Cependant, si le jeu devient indispensable à votre vie, une vraie drogue, et que vous perdiez ainsi totalement le contrôle de la situation, alors jouer peut aussi provoquer de nombreux problèmes.

Le but de ce folder, n'est pas seulement préventif, mais tend aussi à reconforter les joueurs dépendants et à leur rappeler qu'ils ne sont pas seuls à vivre leur situation. Il existe aussi des personnes sur lesquelles ils peuvent compter.

---

Si vous êtes préoccupé par le jeu, vous pouvez contacter la Commission des Jeux de Hasard pour vous faire **interdire d'accès aux casinos et aux salles de jeux automatiques**. Vous pouvez aussi téléphoner au numéro gratuit de **SOS JEUX: 0800/35.777 (24/24, 7/7)**. Voir plus loin dans ce folder.

---

## Quelques conseils pour que le jeu reste un divertissement :



- Avant de commencer, fixez-vous une somme limite ;
- Gardez toujours à l'esprit la fréquence et le coût de votre jeu.
- N'essayez pas de vouloir regagner les sommes perdues ;
- Ne rejouez pas la totalité de vos gains ;
- Ne perdez pas de vue, qu'au total, vous perdrez plus que ce que vous pouvez imaginer gagner

En tenant compte de ces conseils, vous garderez le jeu comme un divertissement. Dans tous les cas, jouer ne sera jamais la solution aux problèmes financiers, familiaux ou autres. Persister à jouer ne résoudra jamais votre problème de dettes de jeu.

## Quand devenez-vous dépendant ?

Vous ne devenez pas dépendant du jour au lendemain. Vous le devenez petit à petit. Vous éprouvez de plus en plus de difficultés à contrôler la passion du jeu.

Au début, vous vivez le jeu comme un passe-temps amusant. Ensuite, rapidement, vous aurez besoin de plus en plus d'argent pour aller jouer. L'argent emprunté doit être remboursé et vous remarquerez que vos proches doivent céder la place au jeu.

Vous n'aurez pas conscience immédiatement de votre dépendance, cela devient une obsession, et même si les autres vous le disent, vous continuez à jouer quoi qu'il vous en coûte, car direz-vous : « on ne sait jamais ! ».

Le jeu devient le seul centre d'intérêt, vous perdez votre joie de vivre.



Le jeu pathologique a été reconnu par l'organisation mondiale pour la santé comme une maladie. La Commission des Jeux de Hasard a déjà pu aider plus de 7200 personnes qui se sont fait interdire d'accès aux casinos et aux salles de jeux automatiques sur base d'une demande volontaire.

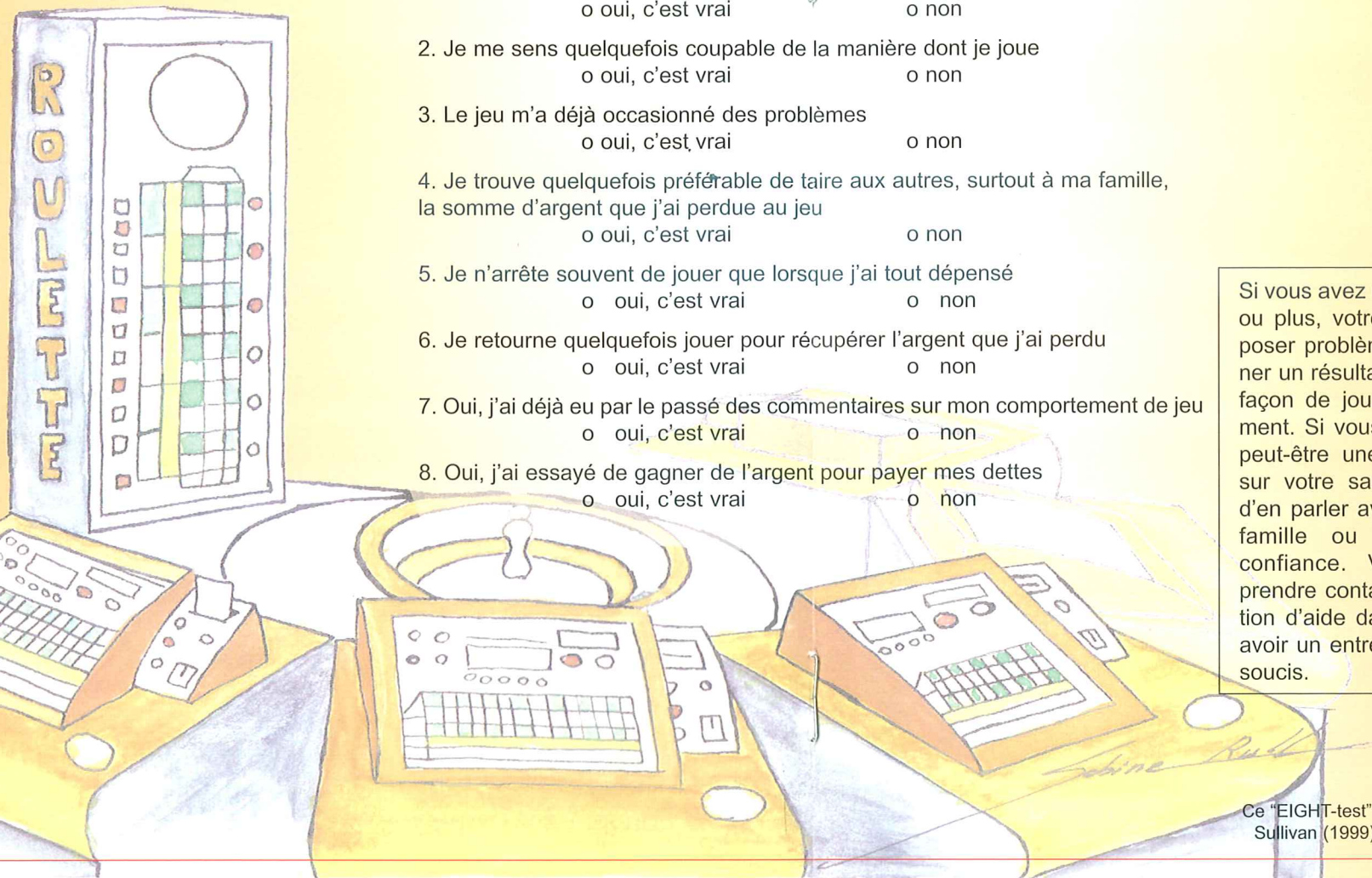
## Vous jouez trop ? Faites le test !

Pour savoir si votre comportement de jeu a aussi une influence sur votre santé, vous pouvez compléter le test suivant. Faites-le le plus honnêtement possible.

1. Je me sens quelquefois mal ou angoissé après avoir joué  
o oui, c'est vrai                      o non
2. Je me sens quelquefois coupable de la manière dont je joue  
o oui, c'est vrai                      o non
3. Le jeu m'a déjà occasionné des problèmes  
o oui, c'est vrai                      o non
4. Je trouve quelquefois préférable de taire aux autres, surtout à ma famille, la somme d'argent que j'ai perdue au jeu  
o oui, c'est vrai                      o non
5. Je n'arrête souvent de jouer que lorsque j'ai tout dépensé  
o oui, c'est vrai                      o non
6. Je retourne quelquefois jouer pour récupérer l'argent que j'ai perdu  
o oui, c'est vrai                      o non
7. Oui, j'ai déjà eu par le passé des commentaires sur mon comportement de jeu  
o oui, c'est vrai                      o non
8. Oui, j'ai essayé de gagner de l'argent pour payer mes dettes  
o oui, c'est vrai                      o non

Si vous avez répondu « Oui » 4 fois ou plus, votre comportement peut poser problème. Le test peut donner un résultat différent selon votre façon de jouer avant ou actuellement. Si vous pensez que jouer a peut-être une mauvaise influence sur votre santé, il est préférable d'en parler avec votre médecin de famille ou une personne de confiance. Vous pouvez aussi prendre contact avec une association d'aide dans votre région pour avoir un entretien à propos de vos soucis.

Ce "EIGHT-test" a été développé par Sean Sullivan (1999). Ceci est une traduction.



## Où vous adresser?

Vous pouvez parler de vos problèmes avec votre médecin ou vous adresser auprès des différents centres suivants:

### Clinique du jeu pathologique Dostoïevski – CHU Brugmann

Place Van Gehuchten 4 – 1020 BRUXELLES

Tél: 02/477.27.77      SOS JEUX : 0800/35.777 (24h/24h)

Mail : [serge.minet@chu-brugmann.be](mailto:serge.minet@chu-brugmann.be) — [www.chu-brugmann.be](http://www.chu-brugmann.be)

### Association de prévention des abus et de protection des joueurs

Rue d'Artois 16 – 1000 BRUXELLES

Tél : 02/514.02.08.

### Le pélican a.s.b.l.

Boulevard E. Bockstael 230 – 1020 BRUXELLES

Tél : 02/502.08.61.

Site web : [www.lepelican.org](http://www.lepelican.org)

### Centre de Guidance de Louvain-la-Neuve

Service de santé mentale agréé      Tél : 010/47.44.08

Grande Place 43 – 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

### Maison du social de la province de Liège

Boulevard d'Avroy 28/30 – 4000 LIEGE

Tél : 04/237.27.40.

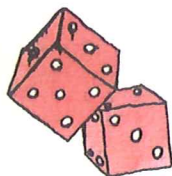
### Joueurs Anonymes de Liège — Marc Crijns

Rue de l'Eglise 3 – 4032 LIEGE (Chênée)

Tél : 0486/18.40.90.

<http://users.skynet.be/joueurs>

Vous pouvez aussi demander à la Commission des Jeux de Hasard de vous faire interdire directement l'accès aux casinos et aux salles de jeux automatiques. Utilisez pour cela le formulaire présent sur la page suivante. Vous pouvez poser toutes vos questions directement à la Ligne gratuite **SOS JEUX: 0800/35.777**



## Aide téléphonique

Pour toutes vos questions sur l'assuétude aux jeux, vous pouvez appeler le numéro gratuit de **SOS JEUX : 0800/35.777** qui est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Vous pouvez aussi prendre contact avec :

Télé-accueil : 107

## Aide Online

Site web : [www.cliniquedujeu.be](http://www.cliniquedujeu.be)

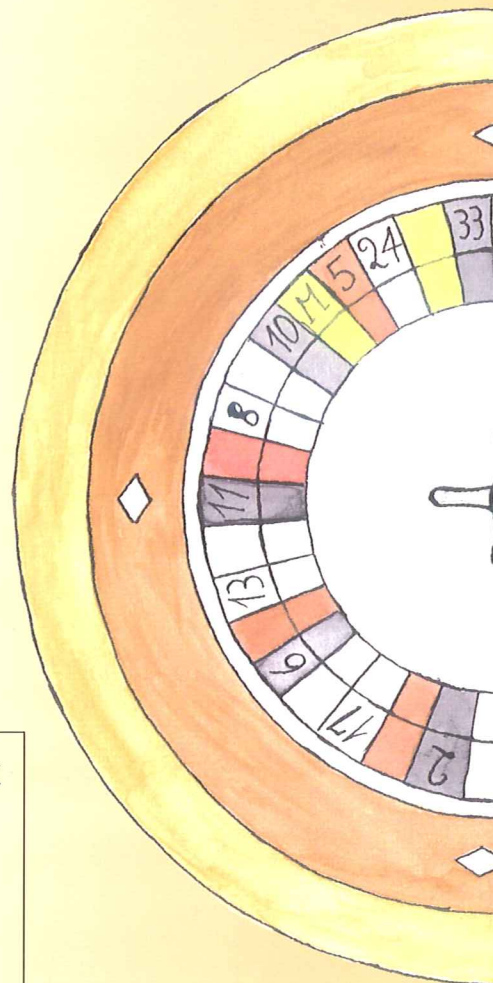
Blog : [www.blogtonjeu.be](http://www.blogtonjeu.be)





Commission  
des Jeux de Hasard

Ce folder a été réalisé par la Commission des Jeux de Hasard en application de l'article 61 de la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs.



## LA COMMISSION DES JEUX DE HASARD

Cantersteen 47  
1000 BRUXELLES  
Tél: 02/504.00.40  
Fax: 02/504.00.66  
[www.gamingcommission.fgov.be](http://www.gamingcommission.fgov.be)  
[ksc-cjh@just.fgov.be](mailto:ksc-cjh@just.fgov.be)

Service Public Fédéral

Justice



Commission des Jeux de Hasard

## Formulaire de demande d'interdiction d'accès aux casinos et aux salles de jeux

Par le biais de ce formulaire vous pouvez demander une interdiction d'accès aux casinos ( classe I) et aux salles de jeux automatiques (classe II) belges. Ceci peut vous aider dans votre lutte contre l'assuétude aux jeux.

1. Remplissez scrupuleusement l'arrière de ce formulaire.
2. Joignez une copie recto verso de votre carte d'identité ou un document officiel de votre pays de domicile attestant de votre identité.
3. Renvoyez le tout à l'adresse suivante :

**SPF Justice**  
**Commission des Jeux de Hasard**  
**Cantersteen 47**  
**1000 Bruxelles**

Vos coordonnées seront reprises dans une banque de données au Service Public Fédéral Justice. Selon la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée, vous avez droit à la consultation, correction et radiation de ces données. Vos données personnelles ne peuvent pas être transmises aux tiers.

Ce document a été conçu sur base de l'article 54 § 3.1 de la loi du 7 mai 1999.

Nom: .....

Prénoms: .....

Rue:..... Numéro:..... Boite: .....

Code Postal: .....

Commune: .....

Pays: .....

Date de Naissance: ..... Lieu de Naissance: .....

Nationalité: ..... Numéro de registre national: .....

**N'oubliez pas de joindre la copie de votre carte d'identité!!!**

**Déclaration :**

Je soussigné,.....,

demande l'interdiction d'accès aux casinos et aux salles de jeux automatiques.

Date,

Signature,